



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

**PREFET DU PAS-DE-CALAIS**

# **RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**RECUEIL SPECIAL n°48 du 14 JUIN 2017**

Le Recueil des Actes Administratifs sous sa forme intégrale est consultable en Préfecture, dans les Sous-Préfectures, ainsi que sur le site Internet de la Préfecture ([www.pas-de-calais.gouv.fr](http://www.pas-de-calais.gouv.fr))

<b>SOUS-PREFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER.....</b>	<b>3</b>
Arrêté en date du 12 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Martine NOUGAREDE, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer pour signer les reçus de dépôt et les récépissés définitifs de déclaration de candidature à l'élection municipale complémentaire de la commune de HENNEVEUX.....	6
<b>DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL.....</b>	<b>7</b>
<b>Pole d'appui territorial – Mission animation des politiques interministérielles.....</b>	<b>7</b>
Arrêté préfectoral n° 2017-10-111 en date du 02 juin 2017 constituant l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques.....	7
<b>DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS.....</b>	<b>9</b>
<b>Secretariat general.....</b>	<b>9</b>
Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais.....	9
Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation permanente de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat.....	13
Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur.....	16
<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES.....</b>	<b>18</b>
<b>Pôle Etat, Stratégie et Ressources.....</b>	<b>18</b>
Délégation de signature d'un responsable de service des impôts des particuliers.....	18
Arrêté de délégation de signature d'un comptable en charge d'une trésorerie mixte en date du 01 juin 2017.....	20
Arrêté de délégation de signature permanente donnée à M. BLONDEL Yves en date du 07 juin 2017.....	21
Arrêté de délégation de signature permanente donnée à Mme HAGNERE Catherine en date du 07 juin 2017.....	21
Liste mise à jour le 1 <sup>er</sup> juin 2017 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts.....	22

## SOUS-PREFECTURE DE BOULOGNE-SUR-MER

Arrêté en date du 12 juin 2017 portant délégation de signature à Mme Martine NOUGAREDE, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Boulogne-sur-Mer pour signer les reçus de dépôt et les récépissés définitifs de déclaration de candidature à l'élection municipale complémentaire de la commune de HENNEVEUX.

Sous-Préfecture de BOULOGNE-SUR-MER

### ARRETE PORTANT DELEGATION DE SIGNATURE

LE SOUS-PREFET,

VU le code électoral ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 20 janvier 2017, portant nomination de M. Jean Philippe VENNIN, en qualité de Sous-Préfet de BOULOGNE-SUR-MER

VU l'arrêté préfectoral du 07 juin 2017 portant convocation des électeurs de la commune de HENNEVEUX

Sur la proposition de Mme la Secrétaire Générale

### ARRETE

ARTICLE 1er : Délégation est donnée à :

- Mme Martine NOUGAREDE, Secrétaire Générale de la Sous-Préfecture de Boulogne-Sur-Mer  
pour signer les reçus de dépôt et les récépissés définitifs de déclaration de candidature à l'élection municipale complémentaire de la commune de Henneveux

ARTICLE 2 - Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture du PAS-de-CALAIS.

ARTICLE 3 - M. le Sous-Préfet de BOULOGNE-SUR-MER est chargé de l'exécution du présent arrêté.

BOULOGNE-SUR-MER, le 12 juin 2017

Le Sous-Prefet

Jean Philippe VENNIN

---

## DIRECTION DE LA COORDINATION DES POLITIQUES PUBLIQUES ET DE L'APPUI TERRITORIAL

---

### POLE D'APPUI TERRITORIAL – MISSION ANIMATION DES POLITIQUES INTERMINISTÉRIELLES

---

Arrêté préfectoral n° 2017-10-111 en date du 02 juin 2017 constituant l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques.



PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

Préfecture  
Direction de la coordination des politiques publiques  
et de l'appui territorial  
Pôle de l'Appui Territorial

#### Arrêté préfectoral constituant l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques

N° 2017-10-111

LE PRÉFET DU PAS-DE-CALAIS

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le code de l'action sociale et des familles ;

VU le code général des collectivités territoriales ;

VU le code des postes et des communications électroniques ;

VU le code de la santé publique ;

VU le code de l'urbanisme ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret n°2016-1106 du 11 août 2016 relatif à la composition et aux modalités de fonctionnement de l'instance de concertation départementale mentionnée au E du II de l'article L.34-9-1 du code des postes et des communications électroniques ;

VU le décret du 16 février 2017 portant nomination de M. Fabien SUDRY, en qualité de préfet du Pas-de-Calais (hors classe).

#### ARRETE

##### Article 1er - Objet:

Une instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques est instituée dans le département du Pas-de-Calais.

Le présent arrêté définit la composition et les modalités de fonctionnement de cette instance.

##### Article 2 – saisine de l'Instance de Concertation Départementale :

Le Préfet réunit, l'instance de concertation départementale (ICD), prévue au E du II de l'article L.34-9-1 du code des postes et des communications électroniques lorsqu'il estime qu'une médiation est requise concernant une installation radioélectrique existante ou projetée.

Le maire ou le président de l'établissement de coopération intercommunale, disposant d'une délégation de compétence octroyée conformément aux dispositions l'article L.422-3 du code de l'urbanisme, peut également solliciter la réunion de l'instance en saisissant par écrit le Préfet.

### **Article 3 – Composition de l'Instance de Concertation Départementale**

Présidée par le Préfet ou son représentant, les membres de l'ICD sont les suivants :

- M. le directeur départemental des territoires et de la mer ou son représentant ;
- Mme la directrice générale de l'agence régionale de santé des Hauts-de-France ou son représentant ;
- M. le directeur général de l'agence nationale des fréquences ou son représentant ;
- Mme ou M. le Maire ou président(e) de l'établissement public de coopération intercommunale concerné par la médiation ;
- Mme ou M. représentant les exploitants des installations radioélectriques concernées par la médiation ;
- M. le Président du centre permanent d'initiatives pour l'environnement Villes d'Artois, association agréée de protection de l'environnement, ou son représentant ;
- M. le Président de l'UFC Que Choisir du Pas-de-Calais ou son représentant ainsi que M. le Président de l'union départementale consommation, logement et cadre de vie du Pas-de-Calais ou son représentant, au titre des associations d'usagers du système de santé et les fédérations d'associations familiales mentionnées à l'article L.211-2 du code de l'action sociale et des familles ;
- M. le Président de l'association régionale pour l'habitat Nord-Pas-de-Calais, association de bailleurs et de propriétaires, ou son représentant ;
- M. le Président du parc naturel régional des caps et marais d'Opale, syndicat mixte de parc naturel régional, ou son représentant.

En outre, le chef de service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, service de la direction régionale des affaires culturelles, ou son représentant est convié à chaque séance, eu égard à son expertise technique.

### **Article 4 – convocation**

Les convocations sont adressées par le président par voie postale ou par voie électronique.

Les membres de l'Instance sont convoqués 15 jours au moins avant la date de réunion. La convocation est accompagnée de l'ordre du jour arrêté par le président.

### **Article 5 – fonctionnement**

L'ICD veille à :

- a) établir un état des lieux partagés à partir d'une synthèse des des différentes observations et proposition d'actions en ce qui concerne les installations concernées par l'ordre du jour ;
- b) faciliter la résolution amiable d'un différend relatif aux installations radioélectriques existantes ou projetées ;
- c) et de façon général à apporter un éclairage sur toute question liée aux installations radio-électriques.

Dans le cadre de cet examen, l'ICD prend notamment en compte :

- l'évaluation de l'insertion de l'installation dans son environnement ;
- l'état des connaissances sanitaires sur les radiofréquences établi par l'agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail ;
- les valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques fixées par décret prévu au I de l'article L.34-9-1 du code des postes et communications électroniques ;
- les mesures des niveaux de champs électromagnétiques mises à disposition du public par l'agence nationale des fréquences, en application du I de l'article L.34-9-1 du code des postes et communications électroniques, y compris celles prescrites la demande du préfet en application de l'article L.1335-21 du code de la santé publique ;
- les informations rendues publiques par le comité national de dialogue relatif aux niveaux d'exposition du public aux champs électromagnétiques prévu par le F du II de l'article L.34-9-1 de code des postes et communications électroniques ;
- le cas échéant, le recensement national des points atypiques du territoire établi par l'agence nationale des fréquences, en application du G du II de l'article L.34-9-1 du code des postes et communications électroniques et les informations transmises au maire ou au président du groupement de communes dans le cadre de la concertation locale prévue conformément au B du II de l'article L.34-9-1.

**Article 6 – comité technique de suivi des implantations des installations radioélectriques**

Mensuellement, sous la présidence du chef de service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine ou de son représentant, se tient le comité technique de suivi des implantations des installations radioélectriques sur le département du Pas-de-Calais.

Cette réunion associe les opérateurs ainsi que les services de l'État concernés afin d'assurer le suivi mensuel des installations existantes ou en projet.

Dans ce cadre, le chef de service de l'unité départementale de l'architecture et du patrimoine, ou son représentant, peut proposer au Préfet de réunir l'instance de concertation départementale pour les installations radioélectriques.

**Article 7:** Le secrétaire général de la préfecture du Pas-de-Calais est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture et qui sera porté à la connaissance des administrés par voie d'affichage dans les communes du périmètre mentionnées à l'article 3 du présent arrêté.

ARRAS, le 02 JUIN 2017

Le Préfet



Fabien SUDRY

---

## DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES ET DE LA MER DU PAS-DE-CALAIS

---

### SECRETARIAT GENERAL

Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation de signature en cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais

ARTICLE 1 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Matthieu DEWAS, Directeur Départemental des Territoires et de la Mer du Pas-de-Calais, la délégation de signature qui lui est conférée par l'arrêté préfectoral n° 2017-60-84 du 20 mars 2017 est subdéléguée à :

Mme Élise REGNIER, Directrice Départementale Adjointe,  
M. François NADAUD, Directeur Départemental Adjoint – Délégué à la Mer et au Littoral

ARTICLE 2 : La délégation conférée à M. Matthieu DEWAS par l'arrêté préfectoral précité est subdéléguée, dans le cadre de leurs attributions respectives, à :

Mme Hélène LEMOINE, Ingénieure divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises

ainsi qu'à

M. Éric KABEYA, Attaché Principal d'Administration de l'État, adjoint au responsable du Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

#### INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I a 1 à 3 (formalités préalables à la réalisation d'infrastructures);
- I b 1 à 5 (gestion et conservation du domaine public de l'État);
- I c 1 à 4 (transports routiers);
- I d (transports urbains).

#### CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité ;
- pour le III g2, dans la limite des décisions favorables ;
- pour le III g 3, dans la limite des décisions de validation.

Gestion des actes relatifs au permis de conduire

- IV

ATESAT  
- V

M. Raymond BEUDAERT, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, responsable de l'unité Sécurité Routière et Gestion de Crises au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

INFRASTRUCTURES ET TRANSPORTS

- I c 2 (arrêtés d'autorisation exceptionnelle de transport de marchandises et de matières dangereuses les dimanches et jours fériés)  
- I c 3 (autorisations de mise en circulation de petits trains touristiques)

M. Ali BIDA, Attaché d'Administration de l'État, responsable de l'unité accessibilité au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III g Accessibilité ;  
pour le III g2, dans la limite des décisions favorables ;  
pour le III g 3, dans la limite des décisions de validation.

Mme Pauline DEVEAUX, Déléguée au permis de conduire et à la sécurité routière, responsable de l'unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

GESTION DES ACTES RELATIFS AU PERMIS DE CONDUIRE

-IV a (conventions du permis à un euro)

Mme Pascale HANOT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du Pôle «répartition des examens du permis de conduire » - unité éducation routière au Service Sécurité, Éducation Routière, Bâtiment et Crises :

Gestion des actes relatifs au permis de conduire  
- IV b

-----

Mme Nadine BAUMLIN, Attachée Principale d'Administration de l'État, responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain ainsi qu'à

Mme Geneviève JOLY, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe à la responsable du Service Habitat Renouvellement Urbain :

CONSTRUCTION ET HABITATION

-III a à f, i et h

M. Walid YOUSFI, Ingénieur des TPE, chef de l'unité Parc Privé – au Service Habitat Renouvellement Urbain :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III c 1, d, f

Mme Anne-Sophie SLIWINSKI, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, cheffe de l'unité Parc Public au Service Habitat Renouvellement Urbain :

CONSTRUCTION ET HABITATION

- III d

-----

M. Nicolas SEGARD, Ingénieur divisionnaire des TPE, responsable du Service de l'Animation et de l'Appui Territorial, par intérim

URBANISME

- II a 5

-----

M. Olivier MAURY, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Environnement, ainsi qu'à

Mme Émilie RENARD, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe au responsable du Service de l'Environnement :

URBANISME

-II d 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)

-II c 7 à 9

GENIE RURAL ET FORETS

- VI

CHASSE  
- VIII

QUALITE ET SECURITE DES PRODUCTIONS VEGETALES ET ANIMALES  
- X

EAU ET PECHE  
- IX

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC DES COURS D'EAU  
- XII

M. Matthieu GIUSTI, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Développement Durable des Territoires au Service de l'Environnement :

URBANISME  
- II d 8

URBANISME (dans les limites matérielles du domaine de la production d'énergie éolienne)  
-II c 7 à 9

-----  
Mme Mathilde GUERAND, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, responsable du Service de l'Économie Agricole, ainsi qu'à  
M. Sylvain BRESSON, Ingénieur divisionnaire de l'agriculture et de l'environnement, adjoint à la responsable du Service de l'Économie Agricole

EXPLOITATIONS AGRICOLES  
-VII

HARAS, COURSES ET EQUITATION  
-XI

-----  
Mme Sophie CLEMENT-ZIZA, Ingénieure divisionnaire des TPE, responsable du Service Urbanisme et Aménagement, ainsi qu'à  
Mme Ariane DOMONT, Ingénieure divisionnaire des TPE, responsable de l'unité Fiscalité – ADS, adjointe à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement  
et Monsieur Raphaël VALENTIN, Attaché principal d'Administration de l'État, adjoint à la responsable du Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME  
- II a 1 à 4 (Plans Locaux d'Urbanisme (P.L.U.) Plans Locaux d'Urbanisme Intercommunaux (P.L.U.I), cartes communales, Z.A.C, Commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers)  
- II b (Archéologie préventive)  
- II c 2 à 9(Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Madame Aline JAKOB, technicienne supérieure principale du développement durable au Service Urbanisme et Aménagement – Mission Appui, responsable, par intérim, du pôle d'instruction territorial ADS d'Arras au Service Urbanisme et Aménagement,

Monsieur Mickaël CLEMENCE, technicien supérieur principal du développement durable au Service Urbanisme et Aménagement – pôle d'instruction territorial d'Arras :

URBANISME  
-II c 2 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

Mme Sandrine GROUT, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – adjointe littoral à la cheffe de l'unité Fiscalité Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement ;

M. David VERBRUGGHE, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjoint à la responsable du pôle d'instruction territorial de Montreuil – unité Fiscalité et Application du Droit des Sols – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME  
-II b (Archéologie préventive)  
- II c 7 à 9 (Actes relatifs à l'application du droit des sols)

M. Laurent LATURELLE, Ingénieur des TPE, responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;  
M. Philippe SWIERGIEL, Technicien Supérieur en Chef du Développement Durable, adjoint au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement ;  
Mme Bérengère MARD, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable de classe exceptionnelle, adjointe au responsable de l'unité Planification – Service Urbanisme et Aménagement :

URBANISME  
- II a1 à 3

---

M. Arnaud DEPUYDT, Ingénieur divisionnaire de l'Industrie et des Mines, responsable du Service des Affaires Maritimes du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)
- XIII b (police des épaves maritimes)
- XIII c (abandon des navires et engins flottants)
- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)
- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)
- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)
- XIII i (permis plaisance)
- XIII j (coopératives maritimes)
- XIII k (contraventions de grande voirie)

M. Arnaud PERIARD, Administrateur 3ème classe des Affaires Maritimes, Responsable de l'Unité Encadrement et contrôle des activités maritimes à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII b (police des épaves maritimes)
- XIII c (abandon des navires et engins flottants)
- XIII f (conditions générales d'exercice de la pêche maritime)
- XIII g (contrôle sanitaire et technique des produits de la mer)
- XIII h (Chasse sur le domaine public maritime)
- XIII i (permis plaisance)
- XIII j (coopératives maritimes)

Mme Amalia HARISMENDY, Administratrice 2ème classe des Affaires Maritimes, Responsable de l'unité Gens de Mer – ENIM et Plaisance à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII i (permis plaisance)

M. Stéphane BRIMEUX, Ingénieur de l'Industrie et des Mines, Responsable de l'Unité Gestion du Domaine Public Maritime et du Littoral à la Délégation de la Mer et du Littoral :

AFFAIRES MARITIMES ET LITTORAL

- XIII a (gestion du domaine public maritime)
- XIII h (chasse sur le domaine public maritime)
- XIII k (contraventions de grande voirie)

---

Mme Anne-Sophie MARGOLLE, Attachée principale d'administration de l'État, Secrétaire Générale, ainsi qu'à Mme Delphine CHEVALIER, Ingénieure divisionnaire des TPE, Secrétaire Générale Adjointe :

PERSONNEL (Écologie et agriculture)

- XV
- XVI

M. Sylvain GATHOYE, Attaché d'Administration hors classe de l'État, responsable du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais - Picardie ;

Mme Maylis RIGOT, Attachée Principale d'Administration de l'État, adjointe au responsable de service et cheffe du pôle affaires générales et environnement du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme CAROLINE PRINCE, Attachée d'Administration de l'État, cheffe d'unité affaires générales du pôle affaires générales et environnement du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Marjorie DESPLANQUES-DECONINCK, Attachée d'Administration de l'État, cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

M. Pierrick BOURGAIN, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, adjoint à la Cheffe du pôle contentieux administratif urbanisme, du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais - Picardie ;

Mme Noura MEHABI, Attachée d'Administration de l'État, cheffe d'unité dommages de travaux publics et domanialité au pôle Travaux et contrats publics du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Nathalie JADEM, Secrétaire d'Administration et de Contrôle du Développement Durable, adjointe à la cheffe d'unité dommages de travaux publics et domanialité au pôle travaux et contrats publics du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Mme Nathalie RICART, Attachée d'Administration de l'État, chargée de mission à la mission contentieux portuaires et constructions publiques du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

Madame Julia ALAOUI, Attachée d'Administration de l'État, cheffe du pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

M. Frédéric TROMONT, Technicien Supérieur Principal de l'agriculture et de l'environnement, chargé de contentieux pénal de l'urbanisme au pôle contentieux pénal urbanisme et ICPE du Service Juridique Mutualisé de la DREAL Nord – Pas-de-Calais – Picardie ;

CONTENTIEUX  
- XIV c, d, e, f, g

ARTICLE 3 : délégation de signature est donnée à l'effet de signer, dans le domaine de compétences de son service d'affectation :

- les ampliations, copies conformes, expéditions de tous arrêtés, actes ou décisions intervenus dans toutes les matières, ainsi que le visa de toutes pièces ou documents à annexer à un arrêté, acte ou décision à :

Mme Stéphanie QUIGNON, Attachée d'Administration de l'État.

ARTICLE 4 : les subdélégations de signature accordées à :

M. Bruno LESAFFRE

sont supprimées.

ARTICLE 5 : La décision de subdélégation de signature du 20 mars 2017 est abrogée.

ARTICLE 6 : La présente décision de subdélégation de signature sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A ARRAS le 12 juin 2017

Signé le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer  
MATTHIEU DEWAS

---

Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation permanente de signature en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'Etat

Article 1er :

La délégation de signature qui m'a été conférée par arrêté préfectoral du 20 mars 2017 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État, est subdéléguée de façon permanente respectivement :

Article 1-1 :

à Mme Élise REGNIER, Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer du Pas-de-Calais ainsi qu'à Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral, en matière de liquidation des recettes et de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-2 :

à Madame Anne-Sophie MARGOLLE, Secrétaire générale, et à Madame Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe, en matière de liquidation de recettes, d'engagement, de liquidation et mandatement des dépenses,

Article 1-3 :

aux chefs des services gestionnaires suivants à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les engagements juridiques :

Programme	Service	Déléataire
0113-0181-0203-0205-0207-0215-0217-0333-0723-0724	Secrétariat Général	Mme Anne-Sophie MARGOLLE ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe, Mme Delphine CHEVALIER
0181-0205-0207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint, M. Éric KABEYA
0135	Service Habitat Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Geneviève JOLY
0113 - 0135 - 0181	Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD

0135	Service Urbanisme et Aménagement	Mme Sophie CLEMENT-ZIZA ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints Mme Ariane DOMONT, M. Raphaël VALENTIN
0113-0205	Service des affaires maritimes du littoral	M. Arnaud DEPUYDT

Article 1-4 :

aux agents désignés ci-dessous à effet de signer dans le cadre de leurs attributions et compétences les actes relatifs à la liquidation des engagements juridiques :

Service	Déléataire	Programme
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Manuel DUMONT	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0333-01 0333-02 0723 0724
Secrétariat Général / Gestion du personnel et des emplois	Mme Stéphanie QUIGNON, responsable de l'unité Gestion du personnel et des emplois	0215 0217
Secrétariat Général / Mission Conseil de gestion	Mme Virginie DHESSE, responsable de la mission Conseil de gestion	0215 0217
Service Habitat Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Geneviève JOLY	0135
Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement son adjoint M. Éric KABEYA	0181 0207 0205-SDPS
Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY, chef de service, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	0113 0135 0181
Service des affaires maritimes du littoral	M. Arnaud DEPUYDT, chef de service	0113 0205-MOMN 0205-PECH

Article 1-5 :

à Mmes Lidia RIZZUTI et Sophie FINOT de l'unité Gestion du personnel et des emplois du Secrétariat général, pour la liquidation sous l'applcatif CHORUS DT des états de frais vers CHORUS.

Article 1-6 :

à Mmes Sandrine GROUT, Sabine BALTRUKOWICZ, Aurélie RUGUET et M. David VERBRUGGHE, du Service Urbanisme et Aménagement, pour la liquidation sous l'applcatif ADS 2007 des taxes d'urbanisme vers CHORUS.

## Article 1-7 :

aux agents désignés ci-après pour transmission au comptable des actes de liquidation, par habilitation à exercer la fonction de valideur dans l'outil CHORUS Formulaire :

Service	Délégué	Programme
Secrétariat général	Mme Delphine CHEVALIER, Secrétaire Générale Adjointe	0113 0135 0181 0203 0205-MOMN 0205-PECH 0205-SDPS 0207 0215 0217 0333-01 0333-02 0723 0724
Secrétariat Général / Moyens généraux	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de l'unité Moyens généraux  M. Manuel DUMONT, adjoint au responsable de l'unité Moyens généraux	0203 0205-MOMN 0205-PECH 0333-01 0333-02 0723 0724
Secrétariat Général / Gestion du personnel et des emplois	Mme Stéphanie QUIGNON, responsable de l'unité G.P.E.  Mme Sophie FINOT, adjointe à la responsable G.P.E.	0215 0217
Secrétariat général / Mission Conseil de gestion	Mme Virginie DHESSE, responsable de la mission Conseil de gestion  Mme Séverine THELLIER, adjointe à la responsable de la mission Conseil de gestion	0113 0135 0181 0203 0205-MOMN 0205-PECH 0205-SDPS 0207 0215 0217 0333-01 0333-02 0723 0724
Service Habitat et Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, cheffe de service  Mme Geneviève JOLY, adjointe à la cheffe de service	0135

Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE, cheffe de service	0181 0205-SDPS 0207
---	--	---------------------------

Article 2 :

La décision de subdélégation de signature en date du 20 mars 2017 en matière d'ordonnancement secondaire des recettes et dépenses de l'État est abrogée.

Article 3 :

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 12 juin 2017

Signé Le Directeur départemental des territoires et de la mer  
Matthieu DEWAS

Arrêté en date du 12 juin 2017 portant subdélégation de signature en matière de pouvoir adjudicateur

Article 1er :

En cas d'absence ou d'empêchement, subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est donnée à

- Madame Élise REGNIER, Directrice départementale adjointe des territoires et de la mer
- Monsieur François NADAUD, Directeur départemental adjoint des territoires et de la mer du Pas-de-Calais, délégué à la mer et au littoral.

Article 2 :

Subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur est accordée de manière permanente aux chefs de services, dans le cadre de leurs attributions et compétences, pour les marchés passés selon une procédure adaptée (art. 28 du Code des marchés publics) et les décisions de subvention, dans la limite des montants visés ci-après à :

Programme	Service	Nom du chef de service	Montant unitaire maximum hors taxes
0113-0181-0203- 0205-0207-0215- 0217-0309-0333- 0723	Secrétariat Général	Mme Anne-Sophie MARGOLLE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Delphine CHEVALIER	50 000 €
0181-0205-0207	Service Sécurité Éducation Routière Bâtiment et Crises	Mme Hélène LEMOINE, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjoint M. Éric KABEYA	50 000 €
0135	Service Habitat et Renouvellement Urbain	Mme Nadine BAUMLIN, ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Geneviève JOLY	50 000 €
0113-0205	Service des Affaires Maritimes du Littoral	M. Arnaud DEPUYDT	20 000 €
0113-0135-0181	Service de l'Environnement	M. Olivier MAURY ou en cas d'absence ou d'empêchement, son adjointe Mme Émilie RENARD	20 000 €
0135	Service Urbanisme et	Mme Sophie CLEMENT-	20 000 €

	Aménagement	ZIZA, ou en cas d'absence ou d'empêchement, ses adjoints Mme Ariane DOMONT et M. Raphaël VALENTIN	
--	-------------	---	--

Article 3 :

Délégation de signature est donnée, sous le contrôle et la responsabilité de leurs supérieurs hiérarchiques directs, à l'effet de signer les marchés passés selon une procédure adaptée visée à l'article 28 du code des marchés publics, aux agents et dans les conditions limitatives fixés ci-dessous :

Service gestionnaire	Déléataires	Montant maximum hors taxes autorisé	Nature
Secrétariat général	Mme Christelle CUVELLIEZ, responsable de la cellule Moyens Généraux	4 000,00 €	Bons de commande après consultation
		10 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
	M. Manuel DUMONT, adjoint au responsable de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
	Mme Catherine DELBARRE, responsable Logistique au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
		4 000,00 €	Bons de commandes LYRECO et conventions UGAP (papier et consommables informatiques)
	M. Robert FOLTIER, responsable Travaux au sein de la cellule Moyens Généraux	1 000,00 €	Bons de commande après consultation
		2 000,00 €	Bons de commande des marchés à bons de commande pour les travaux, fournitures et services
Service de l'Environnement	M. Jean-Yves GAGNEUX responsable de la cellule Police des eaux et des	2 000,00 €	Commandes d'analyses, de contrôles, de petits matériels de laboratoire et de consommables

Service gestionnaire	Déléataires	Montant maximum hors taxes autorisé	Nature
	Risques Littoraux		de laboratoire dans le domaine de la police de l'eau et des milieux et espaces marins

**Article 4 :**

Les titulaires d'une délégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur peuvent désigner les personnes habilitées à certifier le service fait dans la mesure où ils ne l'assureront pas eux-mêmes (fournitures, prestations de service, ou intellectuelles, travaux, subventions). Chaque chef de service transmet au Secrétaire Général la liste des personnes habilitées à certifier le service fait, et l'informe sans délai de ses modifications.

**Article 5 :**

L'intérim des titulaires de délégations de signature au nom du pouvoir adjudicateur est assuré par un des autres déléataires de même niveau désignés par le présent arrêté.

**Article 6 :**

La décision de subdélégation de signature au nom du pouvoir adjudicateur en date du 20 mars 2017 est abrogée.

**Article 7 :**

La présente décision de subdélégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

Arras, le 12 juin 2017

Signé Le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer

Matthieu DEWAS

---

## DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES

---

### PÔLE ETAT, STRATÉGIE ET RESSOURCES

---

Délégation de signature d'un responsable de service des impôts des particuliers

**Article 1er**

Délégation de signature est donnée à

M HOLLANDRE Gérald , Inspecteur des Finances Publiques

Mme HUYGHE Mélanie, Inspectrice des Finances Publiques,

Adjoint(e)s au responsable du service des impôts des particuliers de BETHUNE, à l'effet de signer :

1°) dans la limite de 60 000 €, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office [et sans limitation de montant, les décisions prises sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes] ;

2°) en matière de gracieux fiscal, les décisions portant remise, modération, transaction ou rejet dans la limite de 60 000 € ;

3°) les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions contentieuses et gracieuses, sans limitation de montant ;

4°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 15000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

**Article 2 (mission d'assiette)**

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer, en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office et, en matière de gracieux fiscal d'assiette (\*), les décisions portant remise, modération ou rejet :

1°) dans la limite de 15 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie A désignés ci-après :

M HOLLANDRE Gérald

Mme HUYGHE Mélanie

2°) dans la limite de 10 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie B désignés ci-après :

M FRANCOIS Guy

M FEUSELS Didier

Mme GOSLIN Marie-Laure

Mme MOROY Christel

M DERCY Dominique

Mme BOUDJOURI Annie

Mme CABOCHE Dominique  
Mme VAN MUYLEN Séverine  
Mme SALIGOT Jacqueline  
M DUBOIS Laurent  
3°) dans la limite de 2 000 €, aux agents des finances publiques de catégorie C désignés ci-après (\*) :

Mme BOUSARD Elisabeth  
Mme KORDAS-LEBLOND Cécile  
Mme CHABAL Claudie  
Mme CORBIN Claudie  
Mme HOUZIAUX Corinne  
Mme JAKUBEK Sylvie  
Mme LAGNIEZ Carole  
Mme LECLERCQ Dominique  
Mme MATYASZCZYK Monique  
M CAMASTRO Nicolas  
Mme VINCENT Peggy  
Mme BRICE Audrey

(\*) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

Article 3 (mission recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) les décisions gracieuses, relatives aux pénalités et aux frais de poursuites, portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;  
3°) les avis de mise en recouvrement et les mises en demeure de payer ;  
4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuites et les déclarations de créances : aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
M HOLLANDRE Gérald Mme HUYGHE Mélanie	inspecteur	2 500 euros	12 mois	15 000 euros
Mme PICQUE Anne Mme CHEVALIER Corinne Mme DARME Sandrine	contrôleur/contrôleur principal	500 euros	6 mois	5000 euros
Mme FEUSELS Christine M SALOME Alexandre	agent administratif/agent administratif principal	200 euros	3 mois	2000 euros

Article 4 (mission accueil : assiette et recouvrement)

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

- 1°) en matière de contentieux fiscal d'assiette, les décisions d'admission totale, d'admission partielle ou de rejet, de dégrèvement ou restitution d'office, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
2°) en matière de gracieux fiscal d'assiette (\*) et de recouvrement, les décisions portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;  
3°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;  
aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses d'assiette (*) et de recouvrement</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
	inspecteur	X euros	X euros	N mois	X euros
M FRANCOIS Guy Mme GOSLIN Marie-Laure Mme	contrôleur/contrôleur principal	/	/	3 mois	3000 euros

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions contentieuses</b>	<b>Limite des décisions gracieuses d'assiette (*) et de recouvrement</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
SALIGOT Jacqueline Mme MOROY Christel Mme CABOCHE Dominique					
LECLERCQ Dominique FEUSELS Christine SALOME Alexandre	agent administratif/agent administratif principal	/	/	3 mois	3000 euros

(\*) le gracieux d'assiette continue, dans le département, d'être exclu de la délégation susceptible d'être accordée aux agents de catégorie C.

#### Article 5

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais

A Béthune, le 09/06/2017

Signé Le comptable,  
Responsable de service des impôts des particuliers,  
GUERRA Frédérique

Arrêté de délégation de signature d'un comptable en charge d'une trésorerie mixte en date du 01 juin 2017

Article 1er - Délégation de signature est donnée à Mr BLONDEL Yves, IFIP, adjoint au comptable chargé de la trésorerie de BERCK SUR MER à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération, transaction ou rejet, dans la limite de 15 000 € ;

2°) au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné,

a) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 € ;

b) les avis de mise en recouvrement ;

c) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises en demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice ;

d) tous actes d'administration et de gestion du service.

#### Article 2

Délégation de signature est donnée à l'effet de signer :

1°) les décisions gracieuses relatives aux pénalités, aux intérêts moratoires et aux frais de poursuites et portant remise, modération ou rejet, dans la limite précisée dans le tableau ci-dessous ;

2°) les décisions relatives aux demandes de délai de paiement, dans les limites de durée et de montant indiquées dans le tableau ci-après ;

3°) les avis de mise en recouvrement ;

4°) l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les mises de demeure de payer, les actes de poursuites et les déclarations de créances ;

aux agents désignés ci-après :

<b>Nom et prénom des agents</b>	<b>Grade</b>	<b>Limite des décisions gracieuses</b>	<b>Durée maximale des délais de paiement</b>	<b>Somme maximale pour laquelle un délai de paiement peut être accordé</b>
BLONDEL Yves	inspecteur	15,000 euros	18 mois	30,000 euros
HAGNERE Catherine	contrôleur / contrôleur principal	3,000 euros	12 mois	10,000 euros
	agent administratif/ agent administratif principal	X euros	N mois	X euros

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs du département du Pas-de-Calais.

A Berck, le 01/06/2017  
Signé Le comptable,  
Responsable de trésorerie.  
EOCHE Régis

---

Arrêté de délégation de signature permanente donnée à M. BLONDEL Yves en date du 07 juin 2017

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation permanente de signature est donnée à Mr **BLONDEL Yves, IFIP**, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 18 mois et porter sur une somme supérieure à 30.000 euros ;
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ;
- de signer récépissés, quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.
- Autres (veuillez préciser les éventuelles compétences déléguées au mandataire)

**Article 2** – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A Berck, le 07 juin 2017  
Signé Le comptable,  
Responsable de trésorerie  
EOCHE Régis

---

Arrêté de délégation de signature permanente donnée à Mme HAGNERE Catherine en date du 07 juin 2017

**Article 1<sup>er</sup>** – Délégation permanente de signature est donnée à Mme **HAGNERE Catherine, CFIP**, à l'effet de :

- statuer sur les demandes de délai de paiement, le délai accordé ne pouvant excéder 12 mois et porter sur une somme supérieure à 10.000 euros ;
- opérer les recettes et les dépenses relatives à tous les services, sans exception ;
- recevoir et de payer toutes sommes qui sont ou pourraient être légitimement dues, à quelque titre que ce soit, par tous contribuables, débiteurs ou créanciers des divers services dont la gestion lui est confiée ;
- exercer toutes poursuites, d'acquitter tous mandats, et d'exiger la remise des titres, quittances et pièces justificatives prescrites par les règlements ;
- donner ou retirer quittance valable de toutes sommes reçues ou payées ;
- de signer récépissés, quittances et décharges ;
- de fournir tous états de situation et toutes autres pièces demandées par l'Administration ;
- signer, au nom et sous la responsabilité du comptable soussigné, l'ensemble des actes relatifs au recouvrement, et notamment les actes de poursuite et les déclarations de créances ainsi que pour ester en justice, ainsi que tous actes d'administrations et de gestion du service ;
- prendre l'engagement de ratifier tout ce que son mandataire aura pu faire en vertu de la présente procuration.
- Autres : Cette délégation est applicable en cas d'absences simultanées de Régis EOCHÉ et Yves BLONDEL,

**Article 2** – La présente décision de délégation sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture du Pas-de-Calais.

A Berck, le 07 juin 2017  
Signé Le comptable,  
Responsable de trésorerie  
EOCHE Régis

Liste mise à jour le 1<sup>er</sup> juin 2017 des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts

**Cette liste remplace la liste publiée précédemment, à compter du 1<sup>er</sup> JUIN 2017**

Prénom / Nom	Service
MR Mickaël LACRAMPE	1ère Brigade de Vérifications
MR Frédéric PETTE	2ème Brigade de Vérifications
MR Frédéric GEORGES	3ème Brigade de Vérifications
MR Olivier LELEU	4ème Brigade de Vérifications
MR David MENAND	Brigade de Contrôle et de Recherche
MM Geneviève GEREZ	Pôle de Contrôle et d'Expertise ARRAS
MM Anne-Marie ROUTIER	Pôle de Contrôle et d'Expertise BETHUNE
MR Christophe NOISETTE	Pôle de Contrôle et d'Expertise BOULOGNE
MR Olivier LELEU	Pôle de Contrôle et d'Expertise CALAIS
MR Vincent D'HERBOMEZ	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale
MM Caroline BAILLIET	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Béthune, Lens et Montreuil)
MR Eric KLEIN	Pôle de Fiscalité Personnelle et Patrimoniale (Inspection Boulogne, Calais et St-Omer)
MR Charles COQUELLE	Pôle de Recouvrement Spécialisé
MM Marie-Pierre DELEU	Pôle d'Evaluation des Locaux Professionnels / Pôle de Topographie et de Gestion Cadastre
MR Jean-Luc TOFFEL	Recette des Finances BOULOGNE-SUR-MER
MM Monique BADIOU	Service de Publicité Foncière ARRAS
MR Hugues COCHE	Service de Publicité Foncière BETHUNE 1
MR Hugues COCHE	Service de Publicité Foncière BETHUNE 2
MR André PERARD	Service de Publicité Foncière BOULOGNE-SUR-MER
MM Véronique WROBLAK	Service de Publicité Foncière MONTREUIL-SUR-MER
MR Jean-Philippe BAUDRY	Service de Publicité Foncière SAINT-OMER
MR Gérard BOULANGER	Service de Publicité Foncière SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MM Anne-Marie MAILLY	Service des Impôts des Entreprises ARRAS
MR Yves MAILLY	Service des Impôts des Entreprises BETHUNE
MR Bernard ANSEL	Service des Impôts des Entreprises BOULOGNE-SUR-MER
MR Bruno CHAVANAS	Service des Impôts des Entreprises CALAIS
MR Pierre COCQUEL	Service des Impôts des Entreprises LENS
MR Patrick LEBLANC	Service des Impôts des Entreprises MONTREUIL-SUR-MER
MM Michèle PERROUX	Service des Impôts des Entreprises SAINT-OMER
MR Bertrand FLAVIGNY	Service des Impôts des Particuliers ARRAS
MM Frédérique GUERRA	Service des Impôts des Particuliers BETHUNE
MR Marc FAUQUEMBERGUE	Service des Impôts des Particuliers BOULOGNE-SUR-MER
MR Daniel CAGNEAUX	Service des Impôts des Particuliers CALAIS
MM Annie PRUDHOMME	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises BRUAY-LA-BUISSIÈRE
MR Eric MASZTALERZ	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises HENIN-BEAUMONT
MR Bernard DELAHAYE	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises LILLERS
MR Francis STABOLEPSY	Service des Impôts des Particuliers et des Entreprises SAINT-POL-SUR-TERNOISE
MM Christine RAMON	Service des Impôts des Particuliers LENS-NORD
MR Christophe DUMINY	Service des Impôts des Particuliers LENS-SUD
MR Gérard WOZNAK	Service des Impôts des Particuliers MONTREUIL-SUR-MER
MM Muriel DELATTRE	Service des Impôts des Particuliers MONTREUIL-SUR-MER
MM Christian FAUVERGUE	Service des Impôts des Particuliers SAINT-OMER
MR Dominique GALLOIS	Trésorerie AIRE-SUR-LA-LYS-THEROUANNE
MR Hervé DANNEELS	Trésorerie ARDRES-EPERLECCQUES
MM Céline DEMEY	Trésorerie AUBIGNY-EN-ARTOIS
MR Gérard PRUVOST	Trésorerie AUCHEL
MR Charles JEAN-ALPHONSE	Trésorerie AUDRUICQ
MR Serge CZULEWYCZ	Trésorerie AUX-LE-CHÂTEAU - FREVENT
MM Martine RICHARD	Trésorerie AVESNES-LE-COMTE
MM Michèle ADAMSKI	Trésorerie BAPAUME
MR Régis EOCHE	Trésorerie BERCK-SUR-MER
MR Jean-François WAILLE	Trésorerie BEUVRY
MR Patrice GOUY	Trésorerie BULLY-LES-MINES
MR Pascal TAVERNE	Trésorerie CAMPAGNE-LES-HESDIN
MR Bertrand DULARY	Trésorerie CARVIN
MM Pierre TENNERON	Trésorerie DESVRES
MR Régis TENEUL	Trésorerie DOUVRIEN
MR Alain DURAND	Trésorerie ETAPLES-SUR-MER
MR Daniel LELEU	Trésorerie FRUGES
MR Gilles JACOB	Trésorerie GUINES
MM Dany LEURS	Trésorerie HERSIN-COUPIGNY
MR David VERHAEVERBEKE	Trésorerie HEUCHIN-PERNES
MR Daniel LELEU	Trésorerie HUCQUELIERS
MM Marie-Odile JARDRY	Trésorerie ISBERGUES
MR Guillaume DELELIS	Trésorerie LAVENTIE
MR André OWCZARZAK	Trésorerie LE TOUQUET
MM Isabelle LARTIGUE-BIENVENU	Trésorerie LUMBRES
MR Franck DUPUY	Trésorerie MARQUION
MM Françoise MONTEIL	Trésorerie MARQUISE
MM Muriel SOROLLA	Trésorerie ROUVROY
MR Philippe POLAN	Trésorerie SAINT-VENANT
MR François GROCKOWIAK	Trésorerie VIMY
MM Lucie DUPONT	Trésorerie VITRY-EN-ARTOIS

